Image not found or type unknown

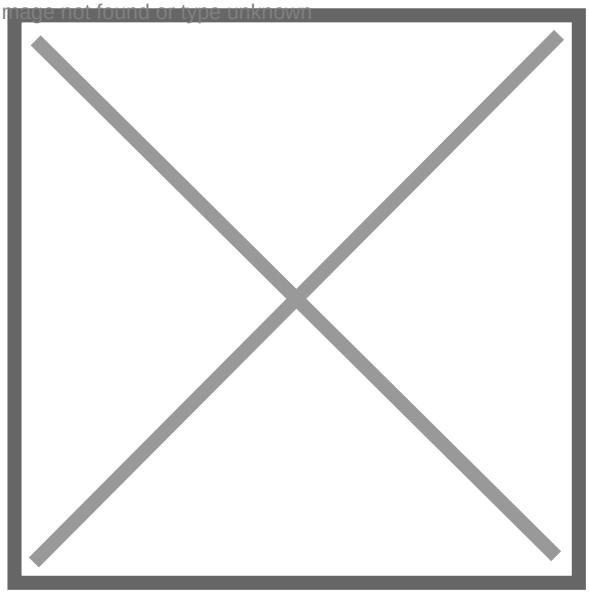

Désaccord vente maison familiale

Par **Wissam**, le **13/06/2016** à **16:31**

Bonjours,

Merci d'avance pour vos réponses,

Alors voilà, ma mère a signé un compromis de vente (ventre de notre maison familiale)
Seulement, après réflexion elle regrette d'avoir signé,

En effet, mon père est décédé en 2010 et ma Mere a acheté cette maison un ans plus tard (avec l'argent commun)
J'ai 4 frères et sœurs, j'aimerais savoir si il est possible de faire annuler ce compromis de vente (avons nous une part dans cette maison ? Nôtres mot à dire ?) avec mes Frères et soeur, nous trouvons que la maison a été vendue bien en dessous de sa valeur Réelle (ma Mere a signé le compromis alors qu'elle était en "dépression ", elle est en invalidité)

Je précise également que nosu habitons dans cette maison avec notre Mere et sommes majeurs

Ma Mere est d'accord pour annuler le compromis mais c'est malheureusement trop tard et les acheteurs veulent à tous prix cette maison .
Je tiens également à préciser que les acheteurs ont envoyé l'accord de prêt après la date convenu lors de la signature du compromis .

Merci à vous

Par **amajuris**, le **14/06/2016** à **10:32**

Bonjour,
Si la maison a été achetée par votre seule mère alors qu'elle était veuve, la maison lui appartient en propre;
Donc vous n'avez aucun droit dessus.
Je ne vois aucun élément permettant à votre mère de refuser de signer l'acte de vente chez le notaire.
Il est compréhensible que les acquéreurs qui ont fait les démarches pour obtenir un prêt, exigent que la vente se réalise.
Vous vivez avec votre mère et vous ne saviez pas qu'elle avait mis la maison en vente et signé un compromis.
Salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés